



## Commune de SAINT-LOUBÈS

### Conseil Municipal du 28 juin 2016

#### Compte-rendu

*(Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales)*

#### ORDRE DU JOUR :

##### FINANCES

- |      |    |       |                                                                                                   |
|------|----|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2016 | 06 | 01    | Délibération Modificative – DM1 – Budget communal                                                 |
| 2016 | 06 | 01bis | Subvention ARCL                                                                                   |
| 2016 | 06 | 01ter | Marché public – Travaux de confortement de la digue au lieu-dit Roussane (2015MAPA24) – Avenant 1 |
| 2016 | 06 | 02    | Frais de location spectacles                                                                      |
| 2016 | 06 | 03    | FPIC                                                                                              |

##### Marchés Publics

- |      |    |    |                                                                                         |
|------|----|----|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 2016 | 06 | 04 | Avenant marché copieurs                                                                 |
| 2016 | 06 | 05 | Gestion des installations de chauffage - <b>Délibération retirée de l'ordre du jour</b> |
| --   | -  | -  | Information sur les décisions prises en matière de marchés publics                      |

##### Urbanisme

- |      |    |    |                                                                                             |
|------|----|----|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2016 | 06 | 05 | Cession de terrain extension siège CDC                                                      |
| 2016 | 06 | 06 | ADAP                                                                                        |
| 2016 | 06 | 07 | Lotissement la vieille ferme 1 et 2 – demande de rétrocession des voies et éclairage public |
| 2016 | 06 | 08 | Vente Trésorerie Saint-Loubès - <b>Délibération rajoutée à l'ordre du jour.</b>             |

##### Questions diverses

§§§

**DATE DE LA CONVOCATION :** 24/06/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal : ....29

En exercice :.....29

**DATE D’AFFICHAGE :** 24/06/2016

Qui ont pris part à la délibération :.....19

L'an deux mille seize, le vingt huit juin , le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b><u>Présents</u></b>	DURAND Pierre BARIANT Pierre BELMONTE Brigitte BLOUIN Jacques BONAMY Monique BOVA Marie FOLTIER Françoise GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise	GOULIERE Marie Pierre HAUTEFAYE Colette HUGUENIN Pascalyne LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle REY Gérard SARNIGUET Yves
<b><u>Absents qui avaient donné pouvoir</u></b>	BERTHELIER Jean Michel à GOUILLAUD Françoise DUVERNE Bernard à GONZALEZ José FEIT Jean Luc à GOULIERE Marie Pierre QUILICO Chantal à BARIANT Pierre RUNDSTADLER Marianna à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à REY Gérard SPAGNOL François à SARNIGUET Yves	
<b><u>Absents et Excusés</u></b>	GIACOMINI Pierre MAUGET Denis ( arrivé à 18h20) VITOUX Jean Luc	
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	BLOUIN Jacques	

§§§

**Délibération Modificative – DM2 – Budget communal**

**1**

Le Budget principal 2016 de la commune a été voté le 30 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b> FONCTIONNEMENT </b>				
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	3 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00	345,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>345,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R-777-01 : Quote-part des subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	345,00
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>345,00</b>
D-6574-025 : Subventions de fonctionnement assos	0,00	3 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 345,00</b>	<b>0,00</b>	<b>345,00</b>
<b> INVESTISSEMENT </b>				
D-020-01 : Dépenses imprévues ( investissement )	17 057,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>17 057,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	345,00
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>345,00</b>
D-13918-01 : Autres	0,00	345,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert</b>	<b>0,00</b>	<b>345,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
D-2315-62-831 : Dignes	0,00	17 057,00	0,00	0,00
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>17 057,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>17 057,00</b>	<b>17 402,00</b>	<b>0,00</b>	<b>345,00</b>
<b>Total Général</b>	<b>690,00</b>	<b>690,00</b>	<b>690,00</b>	<b>690,00</b>

**Vote : unanimité**

<b>Subvention ARCL</b>	<b>1 bis</b>
------------------------	--------------

Conformément à la délibération budgétaire modificative n°2, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association ARCL.

**Vote : unanimité**

<b>Marché public – Travaux de confortement de la digue au lieu-dit Roussane (2015MAPA24) – Avenant 1</b>	<b>1 ter</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Un marché public a été signé par M. le Maire, dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics.

Depuis la signature de ce marché, la digue a connu une forte évolution : des encoches d'érosion sont apparues et le glissement s'est poursuivi vers la Dordogne. Des travaux supplémentaires sont nécessaires, notamment un apport de matériaux supplémentaires.

Le montant du marché est ainsi modifié :

<b>MARCHÉ INITIAL</b>	69 972, 00 € HT
<b>AVENANT</b>	+ 14 214,00 € HT
<b>NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ</b>	84 186, 00 € HT

**Vote : unanimité**

<b>Frais de location spectacles</b>	<b>2</b>
-------------------------------------	----------

Dans le cadre de la programmation culturelle, des spectacles sont organisés directement par les producteurs . A cette occasion, les producteurs délèguent au service culturel la gestion de la billetterie. En contrepartie du service rendu, la commune conserve une partie de cette recette. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les producteurs qui permettra :

- d'adopter le principe de l'encaissement intermédiaire et d'autoriser la régie de recettes à recouvrer les droits d'entrée pour l'organisateur,
- autoriser la réversion des sommes perçues à l'organisateur.

Date	Montant conservé	Spectacle	Producteur
29/10/2016	2€	Le mariage nuit gravement à la santé	Atlantic productions
09/11/2016	2€	Il était une fois l'opérette	Arc en ciel / Trabucco
29/04/2017	2€	La loose	Atlantic productions
02/05/2017	2€	La fête de la chanson française	Arc en ciel / Trabucco

**Vote : unanimité**

<b>FPIC 2016</b>	<b>3</b>
------------------	----------

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La communauté de communes du secteur de SAINT LOUBES et ses communes membres sont contributrices nettes de ce fonds.

Par courrier en date du 30 mai 2016 , les services de l'Etat sont venus préciser les différentes modalités de répartition possibles (de droit commun ou dérogatoires) entre l'EPCI et ses communes membres.

La communauté de communes et ses communes membres ont la faculté de fixer librement la répartition de la contribution à régler au FPIC, par délibérations concordantes, prises avant le 30 juin de l'année de répartition :

- de l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des deux tiers d'une part,
- et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité simple, d'autre part.

**Vu** la loi N°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, notamment en son article 109 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L 2336-3 ;

**Considérant** que le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire libre dans les conditions précédemment exposées ;

**Considérant** la répartition suivante du FPIC, entre l'EPCI et ses communes membres :

- Part EPCI : 210 366 €
- Part communes membres : 450 143 €

**Considérant** la proposition de la Communauté de communes du Secteur de Saint Loubès visant à opter pour une répartition libre du FPIC, et à prendre en charge la totalité du coût du reversement à opérer au titre de l'exercice 2016;

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour une répartition dérogatoire libre du FPIC au titre de l'année 2016 de la manière suivante :

CDC du Secteur de SAINT LOUBES	660 509,00 €	BEYCHAC et CAILLAU	0,00 €
MONTUSSAN	0,00 €	SAINT LOUBES	0,00 €
SAINT SULPICE et CAMEYRAC	0,00 €	SAINTE EULALIE	0,00 €
YVRAC	0,00 €		

**Vote : unanimité**

**Marché public - location et maintenance de copieurs / avenant (2014MAPA12)**

**4**

Vu la délibération n°D2014-10-12 du 2 octobre 2014,

Vu la délibération n°D2015-09-08 du 8 septembre 2015,

Pour ses besoins de copies et d'impressions, Saint-Loubès loue des copieurs multifonctions dans le cadre d'un marché public avec la société MAKESOFT (33450 SAINT-LOUBÈS).

Un copieur doit être remplacé à la cuisine centrale. Ce matériel sera intégré au contrat de maintenance en cours selon le tarif du marché. La location est quant à elle prévue avec les conditions financières suivantes :

- Matériel : HP Officejet pro x476dw
- Location de 30 mois à compter de juin 2016
- Loyer mensuel : 43,51 € HT

**Vote : unanimité**

**Gestion des installations de chauffage**

**MARCHÉ PUBLIC - GESTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE (2016PF01)**

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment ses articles 66 et suivants relatifs à l'appel d'offres

Pour la gestion de ses installations de chauffage, de production d'eau chaude, de climatisation et de ventilation, la

commune recourt aux services d'un prestataire pour les missions suivantes :

- Conduite et entretien des installations (mission P2),
- Gros entretien et renouvellement des installations (mission P3).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 17/04/2016 et au JOUE le 19/04/2016). La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 23/05/2016 à 12h00. Au terme de la consultation, quatre candidats ont présenté une offre.

Suite à l'analyse des offre et à la réunion de la commission d'appel d'offres, il convient de retenir le prestataire pour les cinq ans à venir.

*La CAO se réunira le jeudi 23 juin 2016 : les documents complets seront présentés aux conseillers municipaux en séance le mardi 28 juin.*

#### **Délibération retirée de l'ordre du jour.**

<b>Information sur les Décisions du Maires en matière de marchés publics</b>	--
------------------------------------------------------------------------------	----

Dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics, Monsieur le maire a signé les marchés suivants :

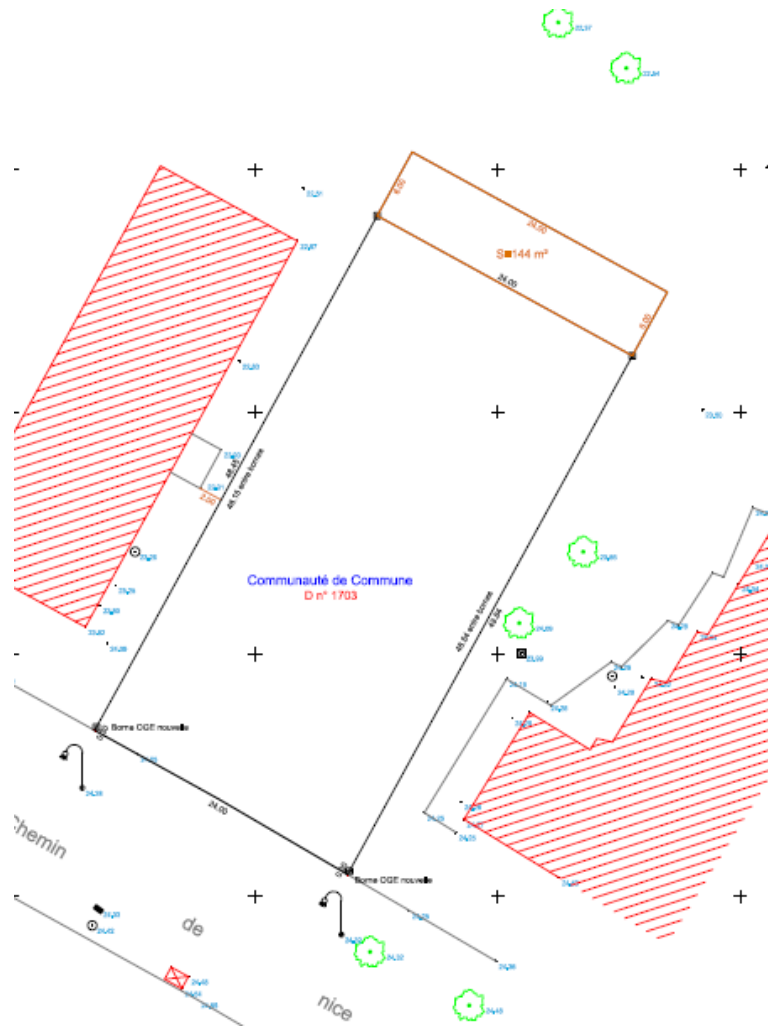
- **2016MAPA07 – ENTRETIEN FEUX TRICOLORES ET DE L' ÉCLAIRAGE SPORTIF (3 ANS)**  
Lot 1- Feux tricolores : AXIMUM (33 130 villenave d'ornon), 8 712 € HT  
Lot 2 - Eclairage sportif : BOUYGUES ÉNERGIES & SERVICES (33 450 SAINT-LOUBÈS) : 7 942,50 € HT
- **2016MAPA11 – ACHAT D'UNE TONDEUSE POUR LA COMPLEXE SPORTIF**  
Lot unique : DESTRIAN (33 370 ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX), 14 940 € HT
- **2016MAPA13 – MISE EN SÉCURITÉ ET NETTOYAGE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE**  
Lot unique : AQUITAINE ASCENSION (33 000 BORDEAUX),
- **2016MAPA15 – TRAVAUX DE PEINTURE**  
Lot 1 – Mairie : MARTIN LUDOVIC (33 450 SAINT-LOUBÈS) : 1 783 € HT  
Lot 2 – École Toulet : BARAT PEINTURE (33 230 LAGORCE) : 4 957 € HT
- **2016MAPA16– TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ POUR LE LOGEMENT DE FONCTION DE TOULET**  
Lot unique : EURL BEAUFILS PATRICK (33 240 LUGON ET L'ILE DU CARNEY), 5 804 € HT
- **2016MAPA17 – REMISE AUX NORMES DE LA MACHINERIE SCÉNIQUE DE LA COUPOLE**  
Lot unique : BC CAIRE (73 240 MERY), 9 380 € HT

<b>Cession de terrain pour l'extension de la CDC</b>	5
------------------------------------------------------	---

A l'occasion de la construction du siège de la CDC, le terrain nécessaire avait été cédé gratuitement par la commune pour l'édification du bâtiment entre l'école de musique et la Bibliothèque.

L'évolution des compétences et des services de la communauté des communes conduisent progressivement à une insuffisance d'espace disponible dans les locaux actuels. Une extension du siège a donc été prévue.

L'extension nécessite une surface de 144 m<sup>2</sup> conformément au plan ci après :



Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de cession gratuite de cette parcelle de terrain, les frais afférents à cette cession étant à la charge de la CDC.

**Vote : unanimité**

<b>ADAP</b>	<b>6</b>
-------------	----------

la Loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées. Elle impose que tous les Établissements Recevant du Public (ERP), catégories 1 à 5, disposent d'un diagnostic accessibilité et soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie d'ordonnance (n° 2014-1090 en date du 26 septembre 2014) **les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)**.

La commune de SAINT LOUBES a présenté l'ADAP en novembre 2015 sur une période de 9 années.

Le préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou Charentes a émis un avis défavorable à cette demande, notamment par rapport au nombre d'établissements concernés (le patrimoine doit être composé de 50 bâtiments minimum) mais aussi en raison des conditions qui déterminent une situation budgétaire et financière délicate, définie au II de l'article 5 de l'arrêté du 27 avril 2015 (le taux d'endettement doit être supérieur ou égal à 1,2 fois le taux d'endettement).

Il est proposé de représenter un nouvel ADAP, établi sur une période de 6 ans conformément au tableau ci après :

**PROPOSITION ADAP**

Bâtiment	Cat.	Type	Montant travaux ttc
<b>2016</b>			
LA COUPOLE	1	L	108 180,00
STADE TENNIS	5	X	600,00
total			<b>108 780,00</b>
<b>2017</b>			
ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE	4	R N	21 360,00
ECOLE MATERNELLE ILE BLEUE	4	R N	41 700,00
ECOLE PRIMAIRE PJ TOULET	4	R	23 700,00
CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE	5	R	50 340,00
total			<b>137 100,00</b>
<b>2018</b>			
SALLE des FETES MAXLINDER	4	L	14 220,00
BIBLIOTHEQUE	5	S	10 920,00
ECOLE DE MUSIQUE	5	R	13 920,00
PRIEURE et ATELIER	4	L T	10 020,00
SALLE de DANSE	5	L	8 280,00
EGLISE	2	V	17 580,00
SANITAIRES PUBLICS	5	N M	8 760,00
SANITAIRES MAIRIE	5	N M	12 240,00
TENNIS de TABLE – DOJO	3	X	40 260,00
total			<b>136 200,00</b>

N°	Bâtiment	Cat.	Type	Montant travaux ttc
<b>2019</b>				
4	GYMNASE	3	X L	25 080,00
19	CROIX ROUGE	5	N M	11 880,00
28	STADE MUNICIPAL	5	P A	55 020,00
18	PRESBYTERE	5	R	16 560,00
20	BILLARD CLUB	5	X	29 400,00
total				<b>137 940,00</b>
<b>2020</b>				
25	Club house CLUB NAUTIQUE	5	L	29 280,00
23	Club house HANDBALL	5	L	8 880,00
22	Club house CHASSE	5	N M	6 120,00
21	Club House CYCLOCLUB	5	L	14 040,00
24	Club house TENNIS	5	X L	50 280,00
26	Club house COLOMBOPHILE	5	N M	13 260,00
9	Club house RUGBY	4	X L	17 940,00
total				<b>139 800,00</b>
<b>2021</b>				
15	CRECHE	5	R	31 500,00
17	POINT JEUNES	5	R	15 540,00
30	ATELIERS MUNICIPAUX	5	W	32 450,00
total				<b>79 490,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES TRAVAUX</b>				<b>739 310,00</b>

<b>Demande de suppression</b>				
12	TRESORERIE	4	J	10 560,00
total				<b>10 560,00</b>
<b>Demande de dérogation</b>				
13	HOTEL DE VILLE	5	W	156 540,00
8	ECOLE PRIMAIRE H DUCAMP	4	R N	195 300,00
total				<b>351 840,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES MODIFICATIONS</b>				<b>362 400,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>1 101 710,00</b>

**Vote : unanimité**

<b>Lotissement la vieille ferme 1 et 2 – demande de rétrocession des voies et éclairage public</b>	<b>7</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

A l'occasion de l'assemblée générale du 7/12/2015, les membres de l'association syndicale du lotissement La Vieille Ferme 1 et 2, ont exprimé le souhait de transférer les voiries, les espaces verts et l'éclairage public à la commune de SAINT LOUBES.

Conformément au code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil est requis afin d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique et les signer les différents actes correspondants.

**Vote : unanimité**

<b>Vente Trésorerie Saint-Loubès</b>	<b>8</b>
--------------------------------------	----------

Compte tenu du déménagement des services du Trésor Public à Cenon, à l'occasion du vote du budget communal, il a été décidé de vendre l'ancienne Trésorerie située rue de Comet. L'estimation des domaines a été effectuée.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes conventions avec les agents immobiliers de la commune afin de rechercher les clients potentiels et de réaliser la vente.

**Délibération rajoutée à l'ordre du jour.**

**Vote : unanimité**

**Questions diverses**

La séance est levée à 18h39.